

Etrange affirmation qui suggère aussitôt cette question : ne pourrait-on pas intervertir les rôles ? Dix mille propriétaires, par exemple — et il n'en faut que sept mille pour permettre à une assurance de vivre, — dix mille propriétaires fonderaient une Société d'assurance dont les bénéfices, au lieu d'aller à des actionnaires, resteraient entre les mains des assurés. En d'autres termes, ne pourrait-on pas fonder des Sociétés d'assurance mutuelle contre l'incendie ?

Inutile d'apprendre au lecteur que le clergé de Belgique a été, est encore la cheville ouvrière des Syndicats agricoles. Or, la Fédération de ces Syndicats, véritable puissance catholique aujourd'hui, a essayé de fonder une Assurance mutuelle contre l'incendie, comme elle avait fondé des Assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux. Si les secondes ont pleinement réussi, la première n'a pas abouti faute d'expérience en ces matières si délicates. Toutefois, l'insuccès n'a pas été complet et des résultats fort appréciables ont été obtenus.

Aux Compagnies d'assurance ordinaire, la Fédération est venue tenir le petit discours suivant : nous vous offrons d'assurer dix mille immeubles et plus, mais aux conditions que voici : à chacun de nos Syndicats, vous accorderez et le titre d'agent et surtout les avantages ; vous établirez les polices d'après les mêmes formules, afin que nous puissions nous instruire ; vous fixerez les dates de telle sorte que toutes les polices prennent fin le même jour ; vous nous rendrez comme *ristourne* 30% sur les primes.

Devant ces prétentions à l'allure draconienne et aussi devant l'intention, non déguisée d'ailleurs, de fonder une Société mutuelle le jour où, les polices prenant fin, l'expérience serait acquise, les Compagnies d'assurance belge réunies en Syndicat ont refusé, pensant laisser dans l'embarras la Fédération catholique ; mais, comme toujours, survint un troisième larron : une compagnie anglaise, qui n'avait pas de clientèle en Belgique, a été enchantée d'accepter des conditions, draconiennes il est vrai, mais qui lui permettaient de recueillir plusieurs milliers de clients et de primes.

Les catholiques belges sont fiers de ces résultats, et ils ont raison. Mais ils n'ont rien découvert en fait d'assurance mutuelle contre l'incendie ou, en tout cas, leurs découvertes sont